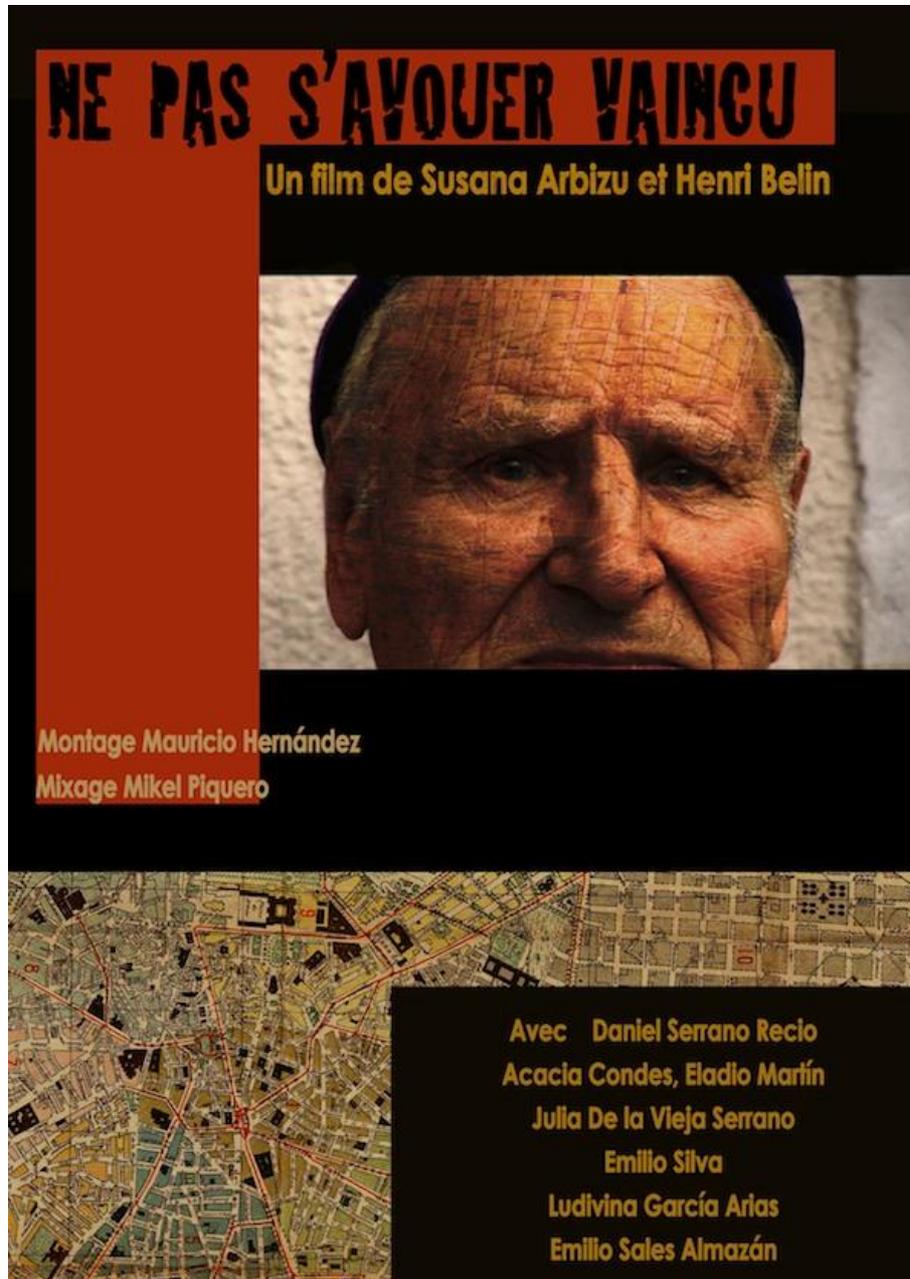


"Un conte en forme de pied-de nez à l'histoire officielle" J.Lopes, Cine-Historia
"Un électrochoc salutaire pour le réveil des consciences, même les plus endormies"

F. González de Tena, . La memoria viva

"Une création remarquable qui nous révèle les véritables dessous d'un nouveau rendez-vous manqué entre légitimité et justice" D. Ortega Cerpa, Diario de Cádiz.

"Une lutte exemplaire pour bon nombre de ceux qui vivent dans notre Espagne amnésique et injuste avec ses citoyens" Pedro Romero de Castilla. La memoria viva



**"El que vive de sueños muere de realidades...
pero el que vive de realidades mata sus sueños"**

**(Qui vit de rêves, meurt de réalités...
mais qui vit de réalités, tue ses rêves)**

Visa d'exploitation: 138.979. Sortie nationale: 7 mai 2014

NE PAS S'AVOUEUR VAINCU

L'ESPAGNE CONTEMPORAINE FACE À SON PASSÉ FRANQUISTE

*Documentaire - 90 mn
16/9 - Couleur - Stéréo
V.O esp. STF.
France - 2012*

Un film de Susana Arbizu et Henri Belin

Avec Daniel Serrano Recio, Eladio Martín, Acacia Condés, Emilio Silva, Emilio Sales Almazán, Ludivina García Arias...

Production La chambre noire

Distribution 9 rue du delta- 75009 PARIS. Siret 791 898 778
mel: casabout@gmail.com

avec le soutien de: Rapsode Productions, L'Atelier Vidéo de l'Espace Jemmapes, L'ETNA-atelier de cinéma expérimental.

SYNOPSIS

Exilé républicain résidant à Bobigny depuis les années 60, Daniel Serrano, aujourd'hui âgé de 94 ans, se bat depuis son pavillon de la banlieue parisienne pour réhabiliter la mémoire de son frère Eudaldo, fusillé en 1941 à l'issue de la Guerre Civile Espagnole.

Malgré les démarches répétées de Daniel, la figure de ce frère, élu en 1936 maire-adjoint du Front Populaire à La Torre de Esteban Hambrán, n'est toujours pas reconnue dans ce village tolédan situé à quelques kilomètres à peine au sud de Madrid, où la mairie se refuse également à débaptiser les rues et édifices publics qui exhibent encore une toponymie franquiste.

Au fil des objets que Daniel commente ou des réunions auxquelles il participe, le souvenir de ce frère porté disparu et du passé qui l'entoure remontent à la surface. Un univers mental se dessine fait de juxtapositions et de glissements entre la banlieue parisienne, l'Espagne de 36 et celle d'aujourd'hui, plongée dans les tourments de la crise, où nombre de réticences freinent encore le rétablissement de la mémoire dont cet homme est porteur.

Las d'essuyer les refus, exaspéré par la passivité des autorités espagnoles, Daniel décide finalement d'agir seul. Sa lutte est avant tout le combat d'un résistant dans l'âme qui, malgré la crise idéologique du moment, les pactes de silence et d'oubli qui caractérisent l'Espagne contemporaine, a décidé de ne pas s'avouer vaincu.

Film documentaire • 90mn • Couleur et N&B

Format de tournage: HDV 16/9

Format de projection: 16/9 • Son stéréo • DCP • BLURAY • Fichier Quick Time ProRes • DVD

Langues originales: espagnol (castillan), français.

Langues sous-titres: français, espagnol, anglais.

Production et Distribution: **LA CHAMBRE NOIRE**

9 rue du delta. 75009 PARIS. Mel: casabout@gmail.com

Visa d'exploitation: Immatriculation au RCPA-CNC entérinée. Visa CNC délivré fin février.

Sortie nationale prévue: **printemps 2014**

Lien bande d'annonce vostf: <https://vimeo.com/45401937>

EQUIPE TECHNIQUE

Auteurs/réalisateurs: Susana Arbizu et Henri Belin

Image, Son: Susana Arbizu et Henri Belin

Montage, Étalonnage, animations: Mauricio Hernández

Montage son et mixage : Mikel Piquero

Musique originale: Mikel Lauki

Voix Off: Javier Alonso Alvarado

Conseil artistique: Marina Galimberti

Traduction Version Française: Rose-Marie Serrano

Traduction Version anglaise: Anita Kirlapani

Production: La chambre noire

Avec la participation de:

DANIEL SERRANO RECIO

EMILIO SILVA, Président de l'Association pour la Récupération de la Mémoire Historique (ARMH).

EMILIO SALES ALMAZÁN: Président de la Fédération de Toledo des Foros de la Memoria Histórica.

LUDIVINA GARCÍA ARIAS: Présidente de l'Association Descendants de l'Exil.

JULIA SERRANO (Nièce de Daniel Serrano)

ACACIA CONDÉS

ELADIO MARTIN

CLAUDIA PIÑERO

PATRICIA GARCÍA CUERRA

SÉLECTION EN FESTIVALS

- CINEMED (Festival International du Cinéma Méditerranéen de Montpellier)
- Traces de Vie (Festival International de Cinéma Documentaire Clermont-Ferrand)
- Champ-Contrechamp (Festival International de Cinéma Documentaire de Lasalle)
- BOBINES REBELLES (Festival du Documentaire politique et social en Creuse)
- 18° GOLDEN BEGGAR (Festival International de Cinéma Documentaire de Kosice, Slovaquie)
- 8° FESTIMO EL SÉPTIMO OJO ES TUYO (Festival International de Cinéma et Droits de l'homme, Sucre, Bolivie)
- 28° Rencontres Cinéma de Gindou (Festival International de Cinéma)
- 44° ALCANCES (Festival International de Cinéma Documentaire, Cádiz, Espagne)
- 12° RESONANCES (Rencontres du Cinéma Citoyen, Bobigny)
- 6° Muestra DOCA 2012 (Festival International du documentaire, Buenos-Aires, Argentine)
- 12° RENCONTRES DU FILM DE RESISTANCES (Thônes/Annecy, Haute-Savoie)
- 1° FESTIVAL INTERNATIONAL MIGRATIONS ET EXILS. **Mention spéciale du Jury** (Mexico DF, Mexique).
- 4° FESTIVAL DE CINE POLITICO DIRIGIDO POR MUJERES (Madrid, Espagne)
- 7° CINE OTRO (festival de Cinéma Social, Politique y des Droits de l'homme, Valparaíso, Chili,)
- 15° REGARDS SUR LE CINEMA ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN (Valence, France)
- 29° REFLETS DU CINEMA IBERIQUE ET LATINO-AMERICAIN (Villeurbanne)
- 19° FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA MEDITERRANEEN de Tétouan (Maroc)
- 31° IFF (Festival International du Film, Montevideo, Uruguay)
- 3° FICIP (Festival International de Cinéma Politique, Buenos-Aires)
- 10° FESTIVAL DE CINÉMA ET DROITS DE L'HOMME Barcelone/ Paris/ New-York,
- 7° FESTIVAL DE CINÉMA RÉPUBLICAIN (Terrassa, Espagne)
- 18° PORTOBELLO FILM FESTIVAL (Independent Film Festival, Londres)
- 9° FICPA (Festival International De Cinéma de Pasto, Colombie)
- 7° RENCONTRES INTERNATIONALES SCIENCES ET CINEMAS (RISC) Marseille etc...



Nés sous le franquisme, à la fin des années 60, nos années de jeunesse et de formation ont coïncidé avec l'enthousiasme que connut l'Espagne après la mort de Franco, notamment sur le plan de la libération politique et des mœurs. Elles font de nous, d'une certaine manière, des enfants de la transition démocratique et ce, pour le meilleur et pour le pire. Car, assez rapidement, cette euphorie des premières années de la démocratie se mue en désenchantement. Il fallut en effet accepter toute une série de compromis véhiculés, non seulement par le pouvoir politique en place, mais également par l'opposition de gauche constituée des forces de l'anti-franquisme.

Lorsque nous rencontrons Daniel Serrano à Paris, à l'automne 2008, la découverte du combat de cet homme âgé alors de 89 ans, au cœur des contradictions de l'Espagne contemporaine, réactive également en nous des tabous plus personnels qui nous font prendre conscience de la banalisation sociale de l'oubli. Nos histoires familiales ont en effet été traversées, comme tant d'autres, par le conflit de la guerre civile : des histoires morcelées, partielles, tuées voire non racontées, mais sur lesquelles, nous ne nous sommes jamais vraiment interrogés à l'âge adulte, remontent à la surface. Nous prenons alors conscience qu'en intégrant cet interdit collectif portant sur le passé, c'est en quelque sorte une part de nous-mêmes que nous avons oubliée.

Si notre choix se porte sur le cas de Daniel Serrano, c'est non seulement parce qu'il joue ce rôle de déclencheur d'un nécessaire travail d'anamnèse personnel, mais aussi parce que cette mémoire de l'histoire occultée ou niée, est avant tout pour lui, vecteur de vie. C'est là l'un des enjeux majeurs de ce film : dresser le portrait d'un résistant de la mémoire, d'un homme qui lutte de manière obstinée et sans relâche contre l'oubli et le temps qui passe, mais dont le combat n'est pas appelé à rester lettre morte.



Car par définition, cette lutte au seuil de la vie pose la question de la transmission. Résistant mais également passeur, Daniel transmet indirectement le flambeau aux nouvelles générations : celles qu'incarne son jeune double, Emilio Silva¹. Les méthodes ne sont pas forcément les mêmes : Emilio est dans l'action associative et collective menée sur le terrain politique tandis que Daniel, exilé, loin de son pays, las d'attendre une réparation qui n'arrive pas, agit seul et de façon isolée. L'un et l'autre se rejoignent pourtant dans leurs objectifs et partagent la même rage et le même sentiment d'injustice.

Marginale par définition, cette mémoire flouée se déploie dans un espace doublement périphérique au regard de la réalité espagnole : l'espace de l'exil français bien sûr, mais surtout l'espace de la banlieue du 93 où réside Daniel Serrano. Espace de relégation, la banlieue, en tant qu'espace d'invisibilisation sociale, s'impose naturellement comme le cadre symbolique de l'autre histoire. Cet espace peuplé de terrains vagues et de zones d'ombres, est montré dans le film en tant que métaphore topographique de la mémoire, habité par un discours marginalisé et presque caché.

¹ Président de l'ARMH (Association de Récupération de la Mémoire Historique)

Le cas de La Torre de Esteban Hambrán (Tolède) et de la famille Serrano sont loin d'être des cas isolés aujourd'hui en Espagne et ce, malgré la présence à la tête du gouvernement d'un premier ministre au cours des deux dernières législatures (José Luis Rodríguez Zapatero, PSOE²) qui avait fait de cette question un argument phare de son discours d'investiture de 2004. En dépit du vote de la Loi dite de la Mémoire Historique en octobre 2007, de multiples initiatives de ce genre continuent de se heurter à l'hostilité, voire l'indifférence des institutions qui ne souhaitent pas revenir sur ce passé douloureux de la guerre civile.

Cette politique du déni, menée par le gouvernement socialiste de Zapatero de 2004 à 2011, s'est accentuée encore un peu plus suite à l'écrasante victoire électorale du Parti Populaire le 20 novembre 2011 et l'investiture comme premier ministre de Mariano Rajoy. L'initiative avortée du juge Garzón destinée à mettre en procès les responsables du franquisme pour crimes contre l'humanité (Octobre 2008) et la levée de boucliers qu'elle a suscitée³, ne font que confirmer la frilosité de l'état espagnol à l'égard de cette question. Plus récemment, les critiques formulées en septembre 2013 auprès du gouvernement espagnol par le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées et involontaires (GTDFI), ou bien encore le mandat d'arrêt international lancé par l'Argentine contre d'anciens tortionnaires du régime franquiste ont ramené ce sujet sur le devant de la scène. Dans les faits, au niveau institutionnel, l'oubli est présenté comme le meilleur antidote aux blessures du passé.

Pourtant, par cette forme de mépris, c'est une partie de l'histoire de cette période qui est sacrifiée, déformée et altérée, sur l'autel de la réconciliation nationale voulue par les pères de la Transition⁴ à la mort du dictateur. Fondée sur l'amnistie des responsables de la répression et du régime, la Transition espagnole, vantée et exportée (notamment en Amérique Latine) comme un modèle exemplaire et indépassable d'avènement pacifique de la démocratie, met en place cependant, à partir de 1975, une forme de non dit, vis-à-vis des crimes franquistes.

Aujourd'hui encore, plus de 30 ans après la mort de Franco, alors que l'on ne cesse, - tant bien que mal- d'exhumer de nouvelles fosses communes et que l'on découvre bon nombre d'aspects du régime jusque là ignorés, la symbolique franquiste est encore très présente dans bon nombre de villes et de villages, la plupart des manuels scolaires survolent les épisodes de la République espagnole et de la guerre civile, et les institutions ne cessent d'entraver les efforts des associations ou de personnes isolées qui tentent aujourd'hui de combler ce déficit de mémoire.

L'histoire officielle peine à faire une place digne de ce nom à ces vaincus oubliés de l'histoire, ensevelis sous l'anonymat de l'exil ou des fosses communes. Face à ce processus d'amnésie volontaire et collective, la mémoire ne peut donc subsister qu'en chacun des individus ayant vécu cette période. C'est une mémoire forcément partielle et morcelée, souvent de transmission orale, dont la précarité constitue l'une des motivations de ce film. Comme l'illustre le cas de Daniel Serrano, elle est aujourd'hui menacée en raison du vieillissement et de la disparition progressive de ses protagonistes qui se meurent, pour la plupart, sans avoir obtenu la moindre réparation ou réhabilitation morale.

² PSOE : Parti Socialiste Ouvrier Espagnol

³ Le juge Garzón a été poursuivi pour avoir voulu enquêter sur les crimes franquistes de la guerre civile et la répression de la dictature alors que les faits seraient couverts par la loi d'amnistie des crimes politiques votée en 1977, deux ans après la mort de Franco. En requalifiant en « crimes contre l'humanité », donc imprescriptibles, les disparitions forcées de quelque 114 000 républicains, Baltasar Garzón aurait monté un artifice juridique, selon le magistrat instructeur Luciano Varela, qui a suivi en cela les plaintes de trois associations d'extrême droite, dont la Phalange espagnole. Le juge Garzón a été condamné le 9 février 2012 à 11 ans d'interdiction d'exercer, ce qui dans les faits met fin à sa carrière juridique et réduit pratiquement à néant les espoirs des victimes de la dictature et de leurs descendants de voir condamner les crimes du franquisme.

⁴ Felipe Gonzalez (PSOE), Santiago Carrillo (PCE), Manuel Fraga (Parti Populaire, droite), Adolfo Suarez (UCD, centre droit)



DANIEL SERRANO RECIO

Daniel Serrano né en 1920 à La Torre de Esteban Hambrán (Toledo) dans une famille de paysans. En 1936, alors qu'il n'est qu'un simple écolier, la guerre civile éclate dans son village. Malgré son jeune âge, les circonstances du soulèvement poussent Daniel à s'engager dans l'armée républicaine pour lutter contre les troupes franquistes. A la fin de la guerre, il est incarcéré à Madrid avec son frère Eudaldo, adjoint au maire du Front populaire, et d'autres habitants de La Torre. Tous sont jugés au cours de l'un de ces conseils de guerre expéditifs qui servit de cadre pseudo-légal à la répression franquiste d'après guerre. Daniel échappe néanmoins à la peine de mort en raison de son jeune âge: il est condamné à 12 ans de prison et à l'exil forcé (interdiction de séjourner à Madrid et Barcelone, obligation de se tenir éloigné à une distance d'au moins 200 Km de son village natal). Trois ans plus tard, et après avoir été transféré dans plusieurs prisons des environs de Madrid, Daniel bénéficie finalement d'une libération anticipée. Il décide alors de partir à Cullera (Valencia). Là, il découvre les pénibles conditions de vie que la dictature réserve aux vaincus. Il rencontre durant cette période sa femme, une française d'origine algérienne, avec laquelle il se marie. Une fois levée l'interdiction de séjour dans son village, il rentre à La Torre sans pouvoir davantage améliorer sa situation. On va jusqu'à lui refuser de passer son permis de conduire en raison de son passé. N'y tenant plus, il décide en 1963 d'émigrer en France comme tant d'autres espagnols. Il s'installe à Bobigny avec sa famille et travaille comme peintre en bâtiment pendant plusieurs années.

Aujourd'hui retraité, Daniel mène depuis son petit pavillon de banlieue, un combat à distance afin de réhabiliter la figure de son frère Eudaldo et pour venir à bout des nombreux symboles franquistes qui survivent encore dans son village, malgré l'avènement de la démocratie. Depuis bientôt 20 ans, il n'a de cesse de s'adresser aux différentes équipes municipales qui se succèdent à La Torre. Cependant ses courriers sont restés jusqu'à maintenant lettre morte, comme sa demande pour changer le nom de l'école publique qui porte, encore aujourd'hui, le nom d'un falangiste local, Juan Aguado, qui se souleva contre la République en juillet 36 à La Torre.



EUDALDO SERRANO RECIO (Frère aîné de Daniel, 1903-1941)

Né le 1 janvier 1903 à La Torre de Esteban Hambrán, ce paysan autodidacte travaille la terre comme son père et ses frères, tout en participant à la vie sociale et culturelle du village. Sur le plan politique, il participe à la création du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol, PSOE, ainsi que du syndicat ouvrier "La Defensa" (rattaché à l'UGT) qui se distinguera dans les années 20 par la défense des ouvriers agricoles et des employés de la fabrique d'alcools locale. Elu conseiller municipal lors des élections de 1931 sur une liste de républicains socialistes, il proclame la République, le 14 avril 1931 à La Torre. En 1936, après une période passée dans l'opposition municipale, il est de nouveau élu sur la liste du Front Populaire qui remporte les élections. Il devient alors maire-adjoint et trésorier du village, en charge du programme de construction d'écoles publiques et de la Réforme Agraire voulus par la jeune République. Il est notamment chargé de la gestion des fonds alloués par le gouvernement à la redistribution et bonne gestion des terres, ainsi que de la conduite des travaux de construction d'un nouveau collège.

Le 18 juillet 1936, lorsque la Guerre Civil éclate, les phalangistes du village, menés par Juan Aguado, se soulèvent en armes pour prendre le contrôle du village. Plusieurs républicains sont tués. Eudaldo Serrano mène les négociations avec les insurgés retranchés dans leurs maisons qu'ils tentent de raisonner pour éviter les effusions de sang. Devant le refus des phalangistes de respecter la légalité démocratique, des renforts sont alors envoyés par Madrid le 23 juillet 1936. A leur arrivée et après quelques combats, les phalangistes sont arrêtés, certains –dont Juan Aguado- sont exécutés. Mais cette victoire n'est que de courte durée : la remontée des troupes franquistes vers Madrid au cours de l'automne 36 est fulgurante. Celles-ci entrent dans la Torre en octobre. Eudaldo, Daniel et leur famille se réfugient à Madrid, tenue par les Républicains. Ils s'engagent dans le corps de carabiniers de l'armée républicaine et poursuivent la lutte pendant les trois années de guerre civile qui suivent. En avril 1939, après la défaite républicaine, Eudaldo est dénoncé et arrêté à Madrid, en compagnie de son frère Daniel. Soumis à un dur interrogatoire de 15 jours, Eudaldo est incarcéré à la prison de Yeserias, à Madrid, où il retrouve Daniel. Il est condamné le 18 novembre 1939, par un Conseil de Guerre expéditif, à la peine de mort. Il est transféré à la prison de Porlier, réservée aux condamnés à mort le 8 avril 1940. Fusillé le 6 mars 1941 dans le Cimetière de l'Est à Madrid, son corps est aujourd'hui porté disparu.



JULIA SERRANO (Nièce de Daniel Serrano)

Née en 1953, Julia vit à Madrid où elle travaille dans un hôpital. Nièce de Daniel, elle est l'un des seuls membres de la famille à l'appuyer dans ses démarches. Elle connaît son histoire et celle d'Eudaldo par sa mère, qui lui raconta très tôt ce qu'il s'était passé à la Torre pendant la République et la guerre civile. Elle séjourne de

temps à autre à la Torre dans la maison qu'a conservé sa famille dans le village. Daniel la rencontre lors d'un séjour à Madrid, ils se promènent dans le parc de l'Ouest, tout près de la cité universitaire, là où se situait la ligne de front de Madrid pendant la guerre. Lors de leur entretien, Julia exprime très clairement, son désarroi face à la disparition de tous les témoins de cette époque. Elle dresse également un tableau critique de son expérience de la Transition qu'elle vécut lorsqu'elle avait 25 ans. Elle était étudiante et elle militait à l'UGT (l'un de deux syndicats majoritaire d'obédience socialiste).



ACACIA CONDES

Fille d'un officier resté fidèle à la République qui mourut lors de la bataille du Jarama, Acacia Condes traverse à pied la frontière espagnole en 1939 dans les bras de sa mère qui s'exile en France. Professeur d'espagnol à Paris IV et pionnière du mouvement des femmes dans les années 70, elle s'engage dans des luttes anticolonialistes et contre

les dictatures latino-américaines ainsi que dans les mobilisations autour de la Palestine. En 2008, Elle publie le livre Routes, une histoire d'engagements autour de ces différentes luttes et combats d'émancipation du XX siècle dont elle a été témoin et souvent actrice. En 2012, elle co-écrit avec Christophe Oberlin, Bienvenue en Palestine-Destination Interdite.



ELADIO MARTÍN

(Villanueva del Fresno, 21 mai 1915 - La Courneuve, août 2013)

Originaire de Villanueva del Fresno, Eladio effectue son service militaire à Badajoz lorsque la guerre civile éclate. En Août 1936, il réussit à échapper in extremis aux insurgés franquistes qui viennent de prendre le contrôle de Badajoz alors que ceux-ci se rendent chez lui pour l'arrêter. Il parvient à rejoindre sa famille à Lisbonne. De là, il part pour Tarragone dans le même bateau que ses parents et ses trois sœurs pour se rendre ensuite à Madrid où il combat dans la défense de la capitale, à la cité universitaire. Deux de ses sœurs restées à Tarragone avec leurs parents s'engagent comme bénévoles dans la Colonia de Reus qui accueillait les enfants. Blessé dans la défense de Madrid, Eladio est envoyé à Tarragone. Il passe 6 mois à l'hôpital. Une fois rétabli, Eladio poursuit la guerre. En janvier 1939, sa famille quitte la Catalogne à la Retirada, pour s'exiler en France. Eladio est fait prisonnier en Avril 1939 à Alicante dans les derniers jours de la guerre. Revenu à Villanueva del Fresno un oncle franquiste lui évite la peine de mort. Il est condamné à deux ans de travaux forcés et doit refaire son service militaire durant deux ans en Afrique dans une Brigade de travail (bataillon de trabajadores).

En 1950, il vient voir ses parents et ses trois sœurs qui n'étaient pas retournés en Espagne et reste définitivement en France où il travaille comme mécanicien.



EMILIO SILVA

Sociologue de formation, Emilio Silva est aujourd'hui journaliste et président de l'une des associations les plus actives dans le domaine de la mémoire historique en Espagne : l'ARMH (Association pour la Récupération de la Mémoire Historique, créée en l'an 2000). Né en 1965, Emilio Silva fait partie de cette 3ème génération- celle des petits-enfants des victimes de la répression franquiste - qui n'a connu ni la guerre civile, ni la répression de la dictature et qui était à peine âgé d'une dizaine d'années lorsque la Transition démocratique débuta. Il nous raconte comment enfant, il passait ses étés à Pereje, un petit village du Nord de l'Espagne d'où était originaire son grand-père, Emilio Silva Faba, assassiné en octobre 1936 en raison de son appartenance au parti Gauche Républicaine. En mars 2000, au moment même où il envisage d'écrire un roman de fiction autour de ces événements occultés, il a l'occasion d'entreprendre la recherche de la fosse commune où son grand-père est enterré aux côtés de 12 autres républicains. Sept mois plus tard, avec l'aide d'un groupe d'archéologues, de médecins légistes et d'autres volontaires, il exhume les restes de ce groupe connu comme « les 13 de Priaranza ». C'est cette expérience personnelle de la recherche de son grand-père, ainsi que la réaction qu'elle provoque chez les habitants de la région qui l'amène à créer avec l'historien Santiago Macias l'ARMH à laquelle il consacre aujourd'hui toute son énergie. Il constate en effet que ces exhumations libèrent une parole trop longtemps réprimée voire autocensurée.

Depuis sa fondation, ce collectif s'est consacré à la recherche de républicains disparus, à l'exhumation de fosses communes et à apporter beaucoup d'informations, d'aide et de documentation aux personnes qui cherchaient depuis des décennies leurs proches disparus.



LUDIVINA GARCIA ARIAS: Née au Mexique en 1945, fille d'exilés asturiens, Ludivina Garcia Arias est présidente de l'Association des Descendants de l'Exil. Membre du PSOE, elle a été députée européenne et députée des Asturies (2000-2004). Aujourd'hui, elle travaille au sein de son association pour réhabiliter la mémoire de cette période, aider les enfants des exilés républicains à récupérer leur nationalité espagnole ainsi qu'à faciliter le retour en Espagne de ceux qui le souhaitent.



EMILIO SALES ALMAZAN

Président de la fédération de Toledo des Foros de la Memoria Histórica et coordinateur de Izquierda Unida (regroupement de partis de gauche autour du PCE) de Talavera (province de Tolède), Emilio Sales Almazán, qui se définit comme un milicien de la mémoire, lutte depuis plusieurs années au sein de cette association pour exhumer de l'oubli la terrible répression dont fut victime la région, lors de la remontée des troupes franquistes vers Madrid et Tolède en 1936.



LES FILMS DE LA CHAMBRE NOIRE

La Chambre Noire regroupe un collectif de cinéastes indépendants dont les membres, organisés en association, aspirent à réaliser et à donner de la visibilité à des projets qui, par leurs modes de production et thématiques, ne font pas partie des choix habituels de l'industrie.

Par la mutualisation des compétences et des matériels, l'association vise à libérer autant que possible la création cinématographique de ses contraintes économiques, afin de stimuler la réactivité de ses membres aux sujets d'actualité et de préserver l'indépendance de leurs propos, que ce soit sur le plan social ou esthétique. La Chambre noire tente ainsi de favoriser l'émergence de nouvelles écritures cinématographiques portées par un désir d'auteur, en assurant la production et la distribution en salles et DVD des films de ses réalisateurs.

BIO FILMOGRAPHIE DES RÉALISATEURS

Susana Arbizu et Henri Belin vivent à Paris où ils enseignent et collaborent avec divers medias espagnols (presse écrite, radio) sur des questions touchant à l'actualité politique, sociale et culturelle. Désireux de passer derrière la caméra, ils suivent à partir de 2007 l'enseignement de Marina Galimberti aux ateliers Jemmapes, une formation où le travail polyvalent avec les équipes de tournage à différents postes, leur permet d'acquérir l'autonomie technique et les compétences nécessaires à la réalisation. En 2009, ils écrivent et tournent leur premier court-métrage de fiction A bout de course. En 2012, ils réalisent Ne pas s'avouer vaincu leur premier long métrage documentaire, centré autour des enjeux de mémoire en Espagne. Une incursion dans le genre documentaire qui les a amenés à réaliser d'autres documentaires depuis 2012.

- COLOMBARIUM 198, documentaire, HD, 44', 2013. Autour de la lutte de Fausto Canales pour sortir son père du Valle de los Caidos, symbole de la dictature franquiste . Production: Les films de la chambre noire. Distribution DVD: Doriane Films
- PENSER/RÉSISTER. Portrait de l'intellectuel espagnol José-Vidal Beneyto, documentaire, HD, 38', 2013. Production: Les films de la chambre noire. Présenté dans le cadre du Colloque: La Transition Espagnole, nouvelles perspectives organisé au collège d'Espagne par les Universités de Paris-Ouest Nanterre et de Cadix.
- NE PAS S'AVOUEUR VAINCU, documentaire, HDV, 90mn. 2012. Les films de la chambre noire. Production: Les films de la chambre noire. Distribution DVD: Doriane Films
- A BOUT DE COURSE, court-métrage de fiction, HDV, 8 mn. 2009. Jemmapes Prod



Interview des réalisateurs

“Au fil des rencontres avec Daniel Serrano (92 ans), le protagoniste de notre film, nous nous sommes rendus compte que ce que nous avons devant nous allait bien au-delà du simple témoignage. La force, la combativité de Daniel nous a très vite incités à chercher un fil narratif éloigné du victimisme avec lequel ces questions sont trop souvent traitées. Nous voulions éviter l'écueil consistant à embaumer cette mémoire, à la figer dans les honneurs du passé et ainsi lui ôter son actualité, sa résonance dans le présent, en construisant une histoire romantique ou nostalgique aux dépens de ce passé républicain dont nous parle Daniel. Nous avons préféré parler du présent, du rapport des républicains avec la réalité contemporaine, afin de tenter de comprendre la problématique qui rend encore si difficile aujourd'hui en Espagne la réhabilitation de la mémoire de cette époque. Cela nous a amenés à nous interroger sur ce qui se passe dans le pays pour qu'il y ait encore tant de freins pour en finir avec l'héritage du franquisme. D'où notre approche critique de la Transition démocratique, qui pour nous constitue le point de départ de la construction sociale de l'oubli en Espagne.”

ITV de Alvaro Hilario, GARA, 16/04/2012

Une lutte exemplaire

“Ne pas s'avouer vaincu présente la puissante particularité de nous introduire, à partir d'un contexte global de Récupération de la Mémoire Historique, dans la mentalité clairvoyante de son protagoniste Daniel Serrano, dans sa mémoire extraordinairement lucide et riche de données, mais aussi son espace vital truffé d'objets et d'images sur lesquels la caméra de Susana Arbizu et Henri Belin pose un regard emprunt de sensibilité. Le quotidien de Daniel dans son pavillon de la banlieue parisienne est habilement mis en rapport avec ses revendications: la terre que Daniel cultive dans le jardin est celle des paysans espagnols de 1936, sous la Seconde République, c'est aussi la terre des fosses comunes, la terre où l'on sème les graines de la descendance, la terre que l'exil nous a forcé à quitter et que l'on veut retrouver. La lutte de cet homme, pleine de tendresse fraternelle et dont la dignité force le respect, est véritablement exemplaire pour bon nombre de ceux qui vivent dans notre pays amnésique et injuste avec ses citoyens”.

Pedro Vicente Romero de Castilla Ramos, La memoria viva, 14 mars 2012

Un conte en forme de pied-de nez à l'histoire officielle

A l'inverse de tant d'autres qui utilisent de manière vampirique le sujet pour se valoriser ou, pire, nous vendre leur vision, leur explication, ce film n'est pas un simple hommage. Le respect absolu que ce film entretient avec son principal acteur, héros de cette histoire, fait que nous n'avons pas affaire à un documentaire au sens entendu du terme.

Susana Arbizu et Henri Belin nous font partager un Conte non pas "sur" mais" de " Daniel Serrano. C'est une invite à suivre une histoire qui se vit devant nous et nous découvrons que Daniel conjugue la "mémoire au présent". Sa quête, le film l'articule avec beaucoup de patience comme une enquête entre le passé et le présent, entre la terre de son jardin à Bobigny en région parisienne et celle de son village natal. Cet aller/retour donne toute son épaisseur au combat de Daniel pour faire reconnaître l'importance des "faits" et plus particulièrement la place et le rôle de son frère dans l'histoire de ce village. Ce film valorise ceux qui justement ne veulent pas que la mémoire soit enfermement, il tisse le lien entre "mémoire-souvenir-histoire". Il donne matière à comprendre le sens même du rôle du juge Garzón pour le rétablissement de la vérité historique.

Ne pas s'avouer vaincu interroge sans brutalité sur les enjeux de mémoires, les peurs, le rapport de notre société à son passé, les contradictions héritées d'une histoire complexe et parfois mal partagée entre les acteurs.

Ce film se pose sur le regard de Daniel, sans forcer, juste au moment où celui-ci se met à rêver: les jeunes qu'il a croisés lors de son retour, se mettent en pleine nuit à réaliser l'un des souhaits les plus chers de Daniel, comme un pied de nez fait à l'histoire officielle.

Cette jeunesse "Rêve d'avenir"... Ainsi ce film ré-établit le sens de la dignité.

Joël LOPES, Ciné-histoire, 14 mai 2012

L'Histoire droit dans les yeux

Dans Ne pas s'avouer vaincu, la vérité s'incarne à l'écran de belle manière, en nous regardant droit dans les yeux. Nous ne sommes pas ici face à un acteur professionnel au sommet de son art, mais tout simplement face au seul et unique protagoniste possible: l'unique témoin encore vivant d'une petite/grande histoire personnelle. Le film se veut une sorte de conversation à froid, sans fioritures, qui fait remonter à la surface de douloureux mais indispensables souvenirs de famille. On y suit Daniel Serrano, le protagoniste, dans son parcours, animé d'une rage contenue et par un vieux sentiment d'impuissance lié à la triste fin qui, bien que pressentie, n'en sera pas moins sanglante. La description simple et directe des événements que formule Daniel force le respect. A aucun moment, celui-ci n'est tenté par la pose du protagoniste, conscient qu'il est d'être le vecteur d'un drame infiniment répété à travers toute la géographie espagnole.

Ceux pour qui l'honnêteté narrative constitue le seul support valable d'une vision passionnée de l'expérience, de la passion conçue comme un sentiment partagé, ne manqueront pas d'être séduits par ce documentaire. Il en touchera bien d'autres encore, qui découvriront derrière le regard de l'enfant, un monde régi par cette intégrité dont le frère aîné de Daniel jamais n'abandonnera les principes. Rien de plus transparent et authentique que ce regard d'enfant, filtre implacable auquel rien n'échappe, qui se fige de façon permanente en retenant chaque détail. Tandis que je regardais ces yeux véritables, en gros plan, je voyais à travers eux ces faits authentiques qui n'ont pas disparu. Leur permanence dans le temps ne demande que la complicité du spectateur afin de transmettre une mémoire qui nous appartient tous.

Assister à la projection de cet émouvant documentaire réalisé par Arbizu et Belin, alors que nous sommes sur le point de toucher le fond, comme le murmurait Gabriel Celaya et le chantait Paco Ibáñez, submergés par un insondable océan de merde, se retrouver nez à nez avec un pan de notre mémoire collective -la plus reprimée et passée sous silence depuis des décennies-, constitue un électrochoc salutaire pour le réveil des consciences, même les plus endormies.

Francisco González de Tena, sociologue. La memoria viva, 9 juillet, 2012

Tous les noms

Même si la carte n'est pas le territoire et que les mots sont balayés par le vent, c'est "dans le nom de la rose qu'est la rose", comme le dit si bien le poème de Borges. C'est pourquoi, il est juste et nécessaire que soient réécrits certains passages de notre histoire, plus toute récente, qui pour l'heure ne sont transcrits qu'à l'encre bleue. Cette création, remarquable par le soin apporté au montage du début à la fin du film, ainsi qu'au travail sur les archives, donne la parole, sans que ceux-ci aient pour autant - pour les raisons que l'on sait- voix au chapitre, à des représentants d'associations de la mémoire historique qui nous révèlent les véritables dessous d'une loi polémique et les circonstances d'un nouveau rendez-vous manqué entre légitimité et justice. Bien que ce documentaire porte sur les événements qui se déroulèrent dans une petite bourgade de la province de Tolède - faits aujourd'hui davantage oubliés que cachés-, il s'en dégage une approche générale de la sanglante guerre civile qui ravagea tout le pays; de la façon dont la peur s'imposa par la force et de sa propagation comme une épidémie contre laquelle nous n'avons pas encore trouvé d'antidote.

Le film se distingue également par son utilisation des sons et de la musique, avec en particulier un choix de chansons qui permettent au spectateur de se mettre au diapason - c'est le cas de le dire- de moments de grande émotion. De même, la rigueur historique et documentaire n'est pas incompatible ici avec une certaine poésie, qui se manifeste aussi bien de manière explicite dans les mots et les vers qui se disent à l'écran, que dans ce qui s'exprime implicitement au travers des plans et des images, et dont on évalue la portée à mesure que l'on avance dans la structure du film. On opte ici -en écho à Paul Eluard- pour un choix clair: celui de fermer les yeux du souvenir, propre à la sphère intime et individuelle, pour avancer de la main de la mémoire, qui elle nous appartient à tous. Ainsi, bien qu'au cours de notre Transition démocratique, on ait pu penser que la meilleure voie de la réconciliation était celle de l'oubli, connaître toute la vérité nous rendra plus libres et notre pardon n'en sera que plus généreux.

Désirée Ortega Cerpa, Diario de Cádiz. 10.09.2012

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Le **14 avril 1931**, suite à des élections municipales, la 2^{nde} REPUBLIQUE ESPAGNOLE est proclamée.

29 Octobre 1933, Fondation par José Antonio Primo de Rivera de la Phalange, parti nationaliste et fasciste inspiré du modèle italien.

En février 1936, après un intervalle de deux ans où une coalition de droite gouverne, le Front Populaire gagne les élections législatives.

Le **18 juillet 1936**, une tentative de coup d'état menée par l'armée avec à sa tête le général Franco échoue. Une petite partie de l'armée reste fidèle à la République, les syndicats et partis politiques organisent la résistance en formant des milices essentiellement constituées de civils. Le pays bascule dans la GUERRE CIVILE.

Le **1er avril 1939**, Franco annonce à Burgos la fin de la guerre et s'autoproclame « Caudillo d'Espagne par la grâce de Dieu »

LE NOMBRE DE VICTIMES provoquées par le conflit est sujet à controverse, notamment en ce qui concerne les victimes du camp républicain pendant la guerre. En effet, la plupart des registres et documents civils sur lesquels ont travaillé les historiens jusqu'à présent se sont révélés peu fiables, en raison de l'occultation de ces disparitions par le pouvoir en place. Les documents officiels de la dictature ne reflèteraient que la moitié, voire un tiers des victimes. Cela étant, et malgré les réticences, notamment du côté des militaires et des ecclésiastiques qui freinent encore l'accès des historiens à leurs archives, les études les plus sérieuses⁵ parlent de 400 à 600.000 victimes dues au conflit, dont 140.000 du fait de la seule répression. La répression côté républicain est plus aisément quantifiable en raison de l'étude exhaustive dont elle a fait l'objet par le régime franquiste lui-même, qui la chiffre au lendemain de la guerre à environ 37.000 morts. Certains historiens estiment qu'il s'agit de chiffres gonflés, pour des motifs de propagande évidents. La réalité serait plus proche des 20.000 victimes.

Quant à la répression d'après-guerre, on sait qu'elle fut particulièrement féroce. Les historiens parlent de plus de 270.000 républicains -ou présumés tels- détenus en attente de jugement en 1939 : on estime qu'entre 40 et 50.000 d'entre eux seront exécutés pour la seule année 1939. De 1939 à 1943, les chiffres cumulés des exécutions atteignent le seuil des 200.000 victimes. A cela s'ajoute les nombreux décès de détenus incarcérés dans les geôles franquistes dans des conditions infrahumaines. Mais, tout comme pour les exécutions, on peine à les chiffrer encore aujourd'hui en raison de l'absence de traces laissées par la dictature sur cet aspect du régime. Pour donner un ordre d'idées, on estime qu'à la prison d'Albacete où furent exécutées plus de 1000 personnes, 300 personnes moururent en prison. Le coût démographique de la guerre (mort, exécutions, victimes de maladies, manque de naissances) est estimé à 1.000.000 de personnes.

En ce qui concerne l'exil, on estime que 400.000 républicains environ quittent le pays à la fin de la guerre civile.

Franco invente sa propre vision de la mémoire historique dès 1936, où il instaure une politique mémorielle qui ne s'intéresse qu'aux victimes de son camp. Comme l'atteste une récente étude menée par quatre chercheurs de l'ARMH, qui se sont plongés dans la mine inépuisable d'informations que constitue le Journal Officiel (Boletín Oficial del Estado, B.O.E), de multiples lois et décrets sont promulgués dès le début de la guerre pour honorer exclusivement les morts du camp franquiste. Franco est le premier à exiger qu'un recensement des disparus durant la guerre soit établi; il est aussi le premier à charger un groupe d'experts d'élaborer un protocole d'exhumation et le seul qui dictera une loi protégeant les fosses communes de toute construction. Toute une série de dispositions uniquement réservées aux victimes du camp national. Le recensement des disparus ou décédés est ainsi accompagné des mentions « Mort glorieusement pour Dieu et pour l'Espagne », les corps gisant dans l'anonymat des fosses communes sont récupérés pour être enterrés par leurs familles. Franco se montre aussi généreux avec

⁵ Ce sont les chiffres avancés par les historiens Hugh Thomas, Gabriel Jackson ou Ramón Tamarés

les victimes de son camp que cruel avec celles du camp adverse. Tandis qu'il distribue des médailles « à la souffrance pour la patrie » et des pensions à vie aux uns, il vide les maisons des autres. Tout d'abord de leurs habitants en emprisonnant ou fusillant. Mais ensuite de tout ce que ceux-ci possèdent. De fait, l'un ne va pas sans l'autre : il faut que quelqu'un paie la facture de cette politique. Franco commence à octroyer des aides et des pensions à ses victimes en 1936. En 1937, il dicte une loi établissant un protocole encadrant la saisie de « biens appartenant à des entités de caractère politique » (partis, syndicats et institutions démocratiques etc.). Il procède ensuite à la spoliation des biens privés républicains, famille par famille.

Le **31 mars 1959**, le Caudillo inaugure en grande pompe le mausolée du VALLE DE LOS CAIDOS construit dans la sierra madrilène près de la basilique de El Escorial où sont enterrés les rois d'Espagne. Au cours des travaux qui ont duré une vingtaine d'années, ce chantier aura été un camp de travail où bon nombre de prisonniers républicains seront morts d'épuisement et de froid. Ce monument présenté officiellement comme un symbole de réconciliation nationale ne fait en réalité qu'honorer la mémoire des martyrs de la croisade franquiste comme le rappelle Franco lui-même, dans son discours inaugural. Cependant, les corps des martyrs ne sont pas suffisamment nombreux, la plupart des familles se refusant vingt ans après la fin du conflit à transférer les dépouilles de ces héros du camp national au Valle de los Caídos.

Franco demande alors que les corps des républicains enterrés dans les cimetières clandestins soient déterrés pour être ensevelis dans la crypte de la basilique du Valle de los Caídos sous un double anonymat : le premier constitué par l'enlèvement de leurs corps, le second par leur assimilation forcée aux idéaux franquistes. L'intérêt de cette pratique pour les autorités c'est qu'elle ne requiert aucune autorisation de la famille. Ces transferts clandestins sont particulièrement importants dans les années 1958 à 1964, période où le gouvernement supprime également la gratuité des sépultures pour les familles du camp national (les corps de celles qui ne peuvent plus payer la concession sont donc transférés) ; mais ceux-ci ne cesseront réellement qu'en 1981 ! Selon les études les plus récentes, cette opération aurait entraîné le transfert d'environ 26.000 corps sur les 36.000 que compterait officiellement le mausolée, un chiffre contesté par plusieurs sources qui parlent plutôt d'une fourchette entre 40.000 et 60.000 corps. Aujourd'hui des familles de républicains fusillés pendant la guerre civile -comme celle de Fausto Canales- exigent le retrait du corps de leur proche de ce mausolée élevé à la gloire des franquistes et symbole d'oppression.

En 1969, à l'occasion des trente ans de la fin de la guerre civile, Franco promulgue le décret-loi 10/1969, par lequel il prescrit tous les délits commis avant le 1er avril 1939, c'est-à-dire pendant la guerre civile

Le **22 juillet 1969**, Franco désigne son successeur à la tête du pays : Juan Carlos Ier de Bourbon

Le **30 octobre 1975**, Juan Carlos assume la fonction de chef d'état, en raison de l'état de santé de Franco.

Le **20 novembre 1975**, Franco meurt sur son lit d'hôpital au terme d'une longue agonie.

Le **3 juillet 1976**, Adolfo Suarez, homme de confiance de Juan Carlos Ier est nommé au poste de premier ministre. Sous ce gouvernement, une série de réformes essentielles à la TRANSITION sont entreprises par les institutions du régime : légalisation des partis politiques et amnistie de tous les prisonniers politiques (juillet 1976), légalisation du PCE et des centrales syndicales en avril 1977, ce qui permet le retour de nombreux exilés républicains.

Avec le retour à la démocratie sont promulgués une série de décrets et de lois spécifiques pour essayer de compenser les souffrances de ceux qui avaient fait la guerre du côté républicain ou de la prison à la période franquiste. Toutes ces mesures, arrachées avec difficulté depuis 1977 n'ont pu, en règle générale, bénéficier aux principaux intéressés, décédés pour la plupart avant l'entrée en vigueur de ces textes. Ces réparations d'ordre économique se sont par ailleurs révélées insuffisantes pour permettre une véritable réhabilitation sociale des vaincus. Tout d'abord en raison de leur caractère partiel, discontinu, séparé dans le temps par de longues périodes, mais aussi

des difficultés qu'elles ont eu à s'imposer bien souvent au terme de longues luttes parlementaires et de grandes résistances, provenant des rangs de la droite postfranquiste comme de l'armée. Des réticences incompréhensibles pour les victimes ou leurs descendants au regard de la permissivité et la réussite sociale qui par contre, n'ont jamais cessé d'accompagner les partisans de la dictature, quelque fût leur degré de responsabilité.

La Loi 46/1977, promulguée le **15 octobre 1977** est une loi d'amnistie pré-constitutionnelle qui ouvre la voie au retour des exilés politiques au pays. Cette loi amnistie surtout les délits et fautes commis par les dirigeants ou responsables franquistes. Ainsi l'article 2 de la loi précise-t-il que « les délits de rébellion et de sédition, ainsi que les délits et fautes commis en ces occasions et reconnus dans le code de justice militaire », et « les délits et fautes que pourraient avoir commis les autorités, les fonctionnaires et agents de l'ordre public contre l'exercice des droits des personnes » sont amnistiés. Pour les prisonniers politiques qui avaient pour la plupart déjà purgé leurs peines dans les prisons franquistes, cette loi ne changea rien. Par contre elle permit d'éviter les possibles mobilisations des victimes en quête de réparation légale. C'est une véritable loi de point finale qui bénéficie essentiellement à l'impunité du franquisme. Impunité qui perdure encore aujourd'hui puisque les opposants à la démarche du Juge Garzón visant à définir les crimes du franquisme comme crimes contre l'humanité (Cf. ci-dessous), se réfèrent à cette loi pour invalider sa démarche.

Elections de 1977 : victoire de l'UCD. Adolfo Suárez est nommé premier ministre. L'assemblée constituante est formée.

Le **6 décembre 1978**, la Constitution est approuvée par référendum.

Le **3 janvier 1979**, des accords souscrits avec le Vatican stipulent que l'Etat espagnol respectera l' « inviolabilité des archives, registres et autres documents appartenant à la Conférence épiscopale Espagnole, aux curies épiscopales, aux curies des ordres et congrégations religieuses, ainsi que les paroisses et autres entités ecclésiastiques ». Ce qui rend les archives de l'Eglise inaccessibles encore aujourd'hui. Ainsi, lorsque le juge Garzón demande en octobre 2008 l'ouverture de ces registres afin d'établir la liste précise des victimes de la répression franquiste, la Conférence épiscopale espagnole se retranche derrière cette loi de 1979 pour empêcher la divulgation des informations en sa possession.

23 février 1981: TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT , connue aussi comme le 23-F, perpétrée par un certain nombre d'officiers de l'armée. Sa partie la plus médiatique fut l'assaut du Congrès des Députés par un groupe important de gardes civils ayant à leur tête le lieutenant colonel de la Guardia Civil Antonio Tejero. Ce coup d'état est étroitement lié aux difficultés que connaît la transition démocratique : les conséquences de la crise économique, les difficultés de mise en œuvre d'une nouvelle organisation territoriale de l'État (le statut des Autonomies), les actions terroristes de l'ETA et les résistances de certains secteurs de l'armée à accepter un système démocratique. Le refus du roi Juan Carlos Ier de soutenir le coup d'État, le fait avorter dans la nuit. Le monarque lui-même s'assure par sa gestion personnelle et celle de ses collaborateurs de la fidélité des commandants militaires. On a coutume de présenter cette tentative comme un échec de reprise en main du changement démocratique. En réalité, comme le souligne Emilio Silva : « Cette tentative est en fait un succès pour les opposants à la démocratie, car à partir du 23F, tout le mouvement social, très important à l'époque, qui tente d'impulser un vrai travail de mémoire historique mais aussi de proposer des conditions de lutte contre la crise, notamment sur le plan des relations avec le patronat, est abandonné sous couvert de raison d'état ».

Le **28 octobre 1982** le PSOE, dirigé par Felipe González, obtient la majorité absolue aux élections législatives. La formation de droite Alianza Popular, dirigée par Manuel Fraga Iribarne, arrive en deuxième rang, tandis que l'UCD et le PCE perdent une grande partie de leurs électeurs. Avec la formation du premier gouvernement de gauche depuis la fin de la guerre civile, les historiens considèrent achevé le processus de la Transition démocratique espagnole.

Le **3 mars 1996** : Victoire du Parti Populaire aux élections législatives. Et de nouveau en

mars 2004.

1996-2004 : José-Maria Aznar est premier ministre et président du Parti Populaire (PP). De 2000 à 2004 des subventions sont accordées par le Ministère de la Culture à la Fondation Francisco Franco vouée à mettre en valeur l'héritage du dictateur dans l'Espagne contemporaine.

Le 20 novembre 2002: Le congrès condamne la dictature franquiste pour la 1ere fois sans toutefois condamner le soulèvement franquiste contre la IIe République en juillet 36.

Le 2 décembre 2003, le Congrès rend hommage pour la première fois aux victimes de la dictature franquiste en l'absence du Parti Populaire : celui-ci manifeste son désaccord avec cette célébration qui pourtant, n'intervient que 25 ans après l'avènement de la démocratie.

14 mars 2004 : Victoire du Parti Socialiste PSOE aux élections législatives. Jose Luis Rodriguez Zapatero devient Premier Ministre. Une victoire qu'il réitère en mars 2008. Il fait de la question de la mémoire historique un argument phare de son discours d'investiture de 2004.

Octobre 2007 : La **LOI SUR LA MEMOIRE HISTORIQUE** (Ley de la Memoria Histórica), est une loi visant à reconnaître les victimes du franquisme. Initié par le président du gouvernement J. L. R. Zapatero, le projet de loi, très controversé de parts et d'autres, a été approuvé en Conseil des ministres le 28 juillet 2006 et adopté par les députés du Congrès le 31 octobre 2007.

Les dispositions de la loi sont les suivantes :

. **Instauration d'une mémoire individuelle et personnelle** au détriment d'une mémoire collective : la loi tout en affirmant le droit des victimes à la mémoire personnelle, rejette l'idée d'instaurer une mémoire collective en condamnant officiellement le franquisme. La loi prévoit juste qu'un certificat individuel sera délivré à toutes les victimes qui peuvent prouver avoir été persécuté pour raisons politiques. Cet article ulcère les associations de victimes sur 2 plans : celui de la construction d'une mémoire purement individuelle qui évite à l'état de se prononcer sur cette période, celui enfin des formalités bureaucratiques où les victimes devront une fois de plus, prouver qu'elles ont survécu au franquisme et à la guerre civile.

. **Jugements sommaires du franquisme** : la loi reconnaît dans son préambule le "caractère radicalement injuste de toutes les condamnations, sanctions et violences personnelles [...] durant la Guerre civile et la Dictature". Les tribunaux franquistes, dont les condamnations ont été "dictées par des motifs de politique, d'idéologie ou de croyance [...] contre ceux qui défendaient la légalité institutionnelle antérieure", sont déclarés "illégitimes".

C'est là un des autres points de désaccords importants entre gouvernement et familles ou associations de victimes qui continuent de réclamer l'annulation pure et simple de ces procès : elles font valoir notamment que la loi d'amnistie de 1977 ne peut s'appliquer à ces victimes : De quoi devraient-elles être amnistiées puisqu'elles avaient respecté la légalité démocratique ? Elles rejettent par conséquent le statut « illégitime » conféré à ces procès.

.**Aide aux victimes de représailles** : les aides aux victimes du franquisme et à leurs familles (pensions, compensations financières) sont étendues.

.**Fosses communes** : Selon le texte, l'état aidera à la localisation, l'identification et éventuellement l'exhumation des victimes de la répression franquiste dont les corps sont encore disparus.

Cependant, la loi conclue que les familles des victimes pourront procéder à ces exhumations "par leurs propres moyens ou par ceux qui pourront être apportés moyennant la souscription d'accords ou contrats". En réalité, la loi exonère l'Etat de

toute implication en stipulant que pour pouvoir réaliser ces exhumations les familles doivent obtenir "l'accord préalable de la Communauté Autonome correspondante et des organes de gouvernement de l'entité locale où se trouvent les restes", en clair, les autorités régionales et locales. De sorte que, la possibilité d'ouvrir ou non une fosse commune de la guerre civile, dépendra toujours de l'argent des particuliers et du bon vouloir de chaque administration autonome.

.Symboles franquistes : la loi établit que les "blasons, insignes, plaques et autres objets ou mentions commémoratives qui exaltent le soulèvement militaire, la Guerre civile ou la répression de la dictature" devront être retirés des édifices et espaces publics. Le retrait "ne pourra être effectué lorsque il y a opposition avec des raisons artistiques, architecturale ou artistico-religieuses protégées par la loi". Cependant, la loi ne précise aucun délai ni un caractère obligatoire pour le retrait de cette symbolique franquiste, qui de plus, reste à l'appréciation des autorités locales, c'est-à-dire, en premier lieu des municipalités. Ce qui se traduit par la survivance encore très importante de la toponymie franquiste dans bon nombre de rues et de villages espagnols.

. Valle de los Caídos: la loi prévoit la "dépolitisation" du lieu, y interdisant les "actes de nature politique exaltant la Guerre civile, ses protagonistes ou le franquisme". Cependant, le texte ne précise à aucun moment que le Valle de los Caídos doit "honorer et réhabiliter la mémoire de toutes les personnes tombées à cause de la Guerre civile de 1936-1939 et de la répression politique qui a suivi ».

.Brigades Internationales : la nationalité espagnole est accordée à ceux qui ont dû renoncer à la leur. Du moment qu'ils jurent fidélité au roi.

.Centre Documentaire sur la Mémoire Historique : création d'un Centre documentaire à Salamanque, dans lequel sont intégrées les Archives Générales de la Guerre Civile.

Octobre 2008 : LA PLAINTÉ DU JUGE GARZON. Le très médiatique Baltasar Garzón, juge de l'audience Nationale internationalement connu, notamment pour ses actions contre le Général Pinochet ou les généraux de la Junte Argentine, lance en octobre 2008 une plainte pour crimes contre l'humanité à l'endroit des principaux dirigeants de la dictature : Franco et les généraux responsables du soulèvement militaire contre la République. Cette initiative a un objectif clair : donner aux crimes du franquisme, le statut de crimes contre l'humanité afin d'éviter que ces délits tombent sous le coup de la prescription et des lois d'amnistie, notamment celle de 1977 qui établit le cadre juridique de l'impunité. L'initiative suscite un grand espoir chez les familles et descendants des victimes de la répression franquiste. En parallèle, elle fait naître dans le pays une polémique violente qui s'exprime la plupart du temps dans les medias sous la plume d'historiens, politiques, intellectuels ou artistes, associatifs et citoyens lambda: tout le refoulé remonte brièvement à la surface. Car la section la plus conservatrice du Pouvoir Judiciaire, essentiellement composée d'héritiers du franquisme, a tôt fait d'inhabiliter la plainte déposée par le juge Garzón, jugée irrecevable du fait que les crimes contre l'humanité ne concernent que ces crimes commis après 1939, mais aussi du fait de la loi d'amnistie de 1977, pourtant élaborée avant même qu'une représentation nationale soit élue. Durant ce débat, le juge Garzón fera également l'objet de toutes sortes de pressions émanant aussi bien des rangs de la gauche que de la droite politique, comme des principaux acteurs de la Transition politique : Felipe González, Santiago Carrillo, Manuel Fraga, qui lors d'un débat télévisé sur cette question n'hésite pas à affirmer qu'il convient d'oublier ce qui doit être oublié. Refus d'ouverture des archives militaires et de la conférence épiscopale.

Le 10 mars 2009 les députés et sénateurs du PSOE et du PP rejettent une proposition destinée à modifier trois articles jugés insuffisants de la Loi de mémoire historique : ces demandes de modification concernent tout d'abord l'engagement réel de l'état, en particulier sur le plan financier, à rendre aux victimes de la répression les restes de leurs parents fusillés, une tâche actuellement dévolue aux associations grâce aux travaux des volontaires. Un vote qui prouve que le gouvernement n'est pas disposé à organiser et financer de façon directe et rapide la recherche et l'identification des restes des victimes du franquisme qui demeurent encore dans les fosses communes. Ce vote rejette également une proposition concernant la compensation économique des familles républicaines dont les économies furent spoliées par Franco.

Le 27 mai 2009, le syndicat de magistrats d'extrême-droite Mains propres dépose plainte contre le Juge Garzón sous l'accusation de corruption liée au premier processus pénal lancé contre les crimes du franquisme.

Le 16 juin 2009, la Cour Suprême, -composée des mêmes magistrats qui ont déposé plainte- rejette le recours du juge Garzón contre cette plainte.

Le 19 juin 2009, la famille de Luis Dorado, député socialiste de la II République assassiné à Cordoue en 1936, dépose plainte devant le Tribunal Européen des Droits de l'Homme de Strasbourg contre l'état espagnol en raison de la passivité de celui-ci dans la recherche du corps du disparu et l'éclaircissement des circonstances de sa mort.

février 2012 : le juge Garzón est condamné à 11 ans d'interdiction d'exercer.

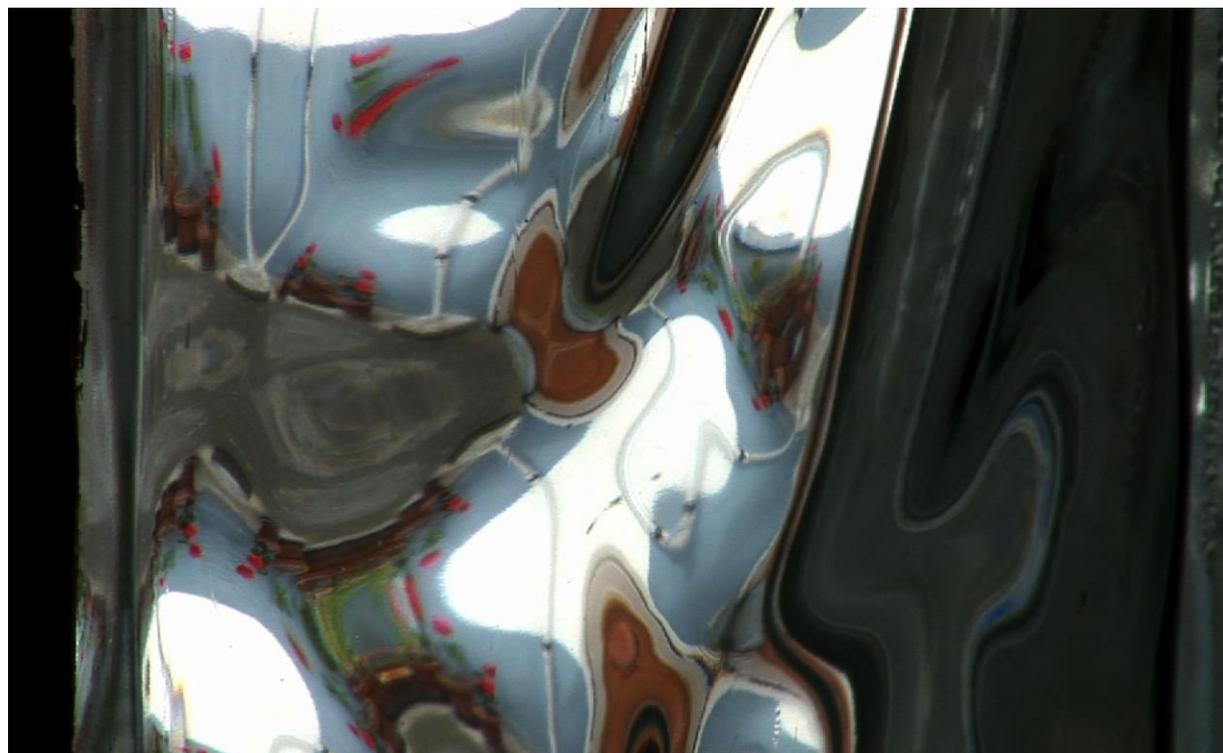
Septembre 2013 : La juge argentine María Servini lance un mandat d'arrêt international contre 4 tortionnaires toujours vivants du régime franquiste dont elle demande à l'Espagne l'extradition.

Octobre 2013 : Le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées et involontaires (GTDFI) demande à l'Espagne d'enquêter "d'urgence" sur les crimes et les disparitions forcées durant la période du Franquisme.

"L'impunité qui s'applique aux cas de disparitions forcées qui se sont produites pendant la guerre civile et la dictature (de Franco) est regrettable. Il n'y a aucune enquête pénale en cours, ni aucune personne condamnée", ont indiqué les experts du Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées dans leur rapport à l'issue de leur mission en Espagne.

Janvier 2014 : Le gouvernement espagnol rejette la demande d'extradition.

NE PAS S'AVOUEUR VAINCU



DOCUMENTAIRE

90 MN

HD 16/9

2012

FRANCE